

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 6 DECEMBRE 2023 – Délibération n°145

L'an deux mil vingt trois et le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de M^{me} CAPUS Françoise, première adjointe, le maire étant empêché.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	21

Date de la convocation	06/12/2023
Date d'affichage de la convocation	30/11/2023

Secrétaire de séance : Maryse CAZES CORBOZ

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : GROS Edmond - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy (pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - BOURREL Thierry -

Objet**RH : MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame la 1^{ère} adjointe expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de Madame Fabienne LABAUME à la commune pour une durée de 3 ans.

Elle rappelle que la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac met, depuis plusieurs années, Madame Fabienne LABAUME à disposition de la commune de SEVERAC d'AVEYRON pour les animations sportives auprès des écoles de la commune, 13 heures par semaine.

Elle demande à l'assemblée ce renouvellement pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et l'autorisation de signer la convention qui définira les conditions de cette mise à disposition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord à la communauté de communes pour le renouvellement de la mise à disposition de Madame LABAUME Fabienne pour les animations sportives des écoles de la communes (13h par semaine)

Autorise Monsieur le maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Pour le maire empêché
La 1^{ère} adjointe
Françoise CAPUS

